

Session du 18 décembre 2020

MOTION relative à l'importance et au soutien des abattoirs de proximité

Proposée par la Confédération Paysanne

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en session le vendredi 18 décembre à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Jacques MOLIERES,

Délibérant conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Constatant que le quorum est atteint avec la présence de 26 membres,

Considérant que,

- L'élevage est une activité historique en Aveyron et joue un rôle crucial dans l'aménagement de notre territoire et le maintien de l'emploi dans le milieu rural ;
- Les abattoirs sont partie intégrante du développement local, agricole et économique du département de l'Aveyron ;
- Le nombre d'abattoirs en France est passé de 286 en 2010 à 251 en 2019, et que les éleveurs des départements touchés par les fermetures d'abattoirs se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté pour faire abattre leurs animaux ;
- La fermeture d'un des abattoirs rouergats engendrerait irrémédiablement l'abattage de milliers d'animaux élevés dans l'Aveyron dans d'autres départements, faisant ainsi échapper à notre territoire une partie de la valeur ajoutée créée par nos productions ;
- L'abattage de proximité et services liés (découpe) sont particulièrement essentiels pour les éleveurs ayant choisi les circuits courts de commercialisation (vente à un boucher, magasin de producteurs, vente directe...) ;
- Les attentes des citoyens se focalisent de plus en plus sur le bien-être animal et, en particulier, sur l'abattage et le transport des animaux vivants, que seul l'abattage au plus près des lieux d'élevage permet de réduire ;
- Des caissons d'abattage, qui permettent l'étourdissement et la saignée des petits ruminants et bovins sur la ferme avant le transport des carcasses en peau jusqu'à un abattoir de proximité, existent déjà en Allemagne et sont en cours de conception dans d'autres départements français.

C'est pourquoi, les membres de la Chambre d'agriculture demandent,

Pour garantir, favoriser et développer l'approvisionnement local en produits de qualité, en adéquation avec les attentes de la société civile, et permettre la réappropriation des abattoirs par les éleveurs aveyronnais,

- le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales à la mise en œuvre de solutions effectives et durables de maintien des abattoirs de proximité et aux projets de diversification et développement de ces abattoirs (salles de découpe, filières bio, etc.)

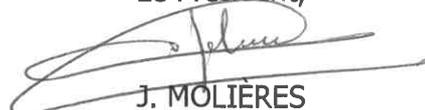
- le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales au développement d'alternatives telles que les abattoirs mobiles et à la ferme (camion-abattoir, caisson d'abattage...) qui permettent le raccourcissement des temps de transport des animaux, la diminution du stress animal dû à la manutention et à l'attente dans les abattoirs et un meilleur confort de travail pour les éleveurs ;
- à ce que les éleveurs soient pleinement associés à la gouvernance des abattoirs ;
- le recrutement de personnel dans les abattoirs et leur formation, afin de pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée dans les abattoirs du département ;
- l'ouverture de la formation, théorique et pratique, sur l'abattage, aux paysans volontaires afin de créer du lien entre les métiers.

La délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres votants en exercice : 31
- Quorum : 17
- Nombre de votants : 26
 - Dont,
 - Nombre de voix pour : 25
 - Nombre de voix contre :
 - Nombre d'abstentions : 1

Délibéré à Rodez, le 18 décembre 2020

Le Président,



J. MOLIÈRES